

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 27 septembre 2010

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
*21 septembre 2010.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -  
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -  
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -  
Mme Laure MASSON - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -  
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR  
- Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -  
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAI -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -  
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ  
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 22H45  
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 17H15 à 22H45  
M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H15 à 22H45  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 22H45  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 22H45  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 22H45.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 05 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (D 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE** - Forum pour l'emploi : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi.  
Intervention(s): M. DJELLAL, Mme DOUTRIAUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi, concernant le Forum pour l'emploi 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 2 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** - Mise en place d'une pépinière multisites à l'échelle de l'agglomération grenobloise et convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012 entre la Ville de Grenoble, la Métro et la Pousada relative à ce dispositif.  
Intervention(s): M. DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet de mise en place d'une pépinière multisites en dédiant la location de locaux économiques communaux à ce dispositif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2010-2012 relative à la pépinière multisites entre la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et l'Association la Pousada.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 3 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE** - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité femmes. Avenant financier. Remise à titre gracieux d'un véhicule.

Intervention(s): M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder à l'association Solidarité Femmes Grenoble, au titre de l'année 2010, une subvention exceptionnelle de 25 000 € au titre de l'année 2010.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint,

- de sortir le véhicule Renault Express du patrimoine communal et de le céder, à titre gracieux, à l'association Solidarité Femmes.

**Délibération : Adoptée.**

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à une association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme HANFF. - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 4 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'Entreprise SIMI 2010.  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Pays Voironnais.

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 5 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CPER 2007-2013 - Volet Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante - Convention d'exécution sur le projet Institut Néel (CNRS) avec la Région Rhône-Alpes et la Métro.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser la contribution de la Ville de Grenoble selon les modalités décrites dans cette convention;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'opération Institut Néel.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 6 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'association des unions commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2010 ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association SEMI Europe - Grenoble Office.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adhérer à l'association SEMI Europe - Grenoble Office, pour une cotisation s'élevant à 2 990 € pour l'année 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 8 - (D 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'exercice 2009.  
Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire, M. PILAUD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2009.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 9 - (D 010) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2009 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 31 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf de la programmation 2010.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, Mme NEPI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par Habitat et Humanisme.  
Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une participation de :  
35 000 € à l'opération située 32 quai Xavier Jouvin  
18 000 € à l'opération située 9 rue des Bons Enfants.

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la ville de Grenoble et la Société Foncière d'Habitat et Humanisme concernant les opérations susvisées et précisant les modalités de versement des participations ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Salle de concert pour les musiques amplifiées - Approbation de l'avant-projet définitif, du coût prévisionnel définitif des travaux, de l'estimation du coût total de l'opération et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Intervention(s): Mme BARACETTI, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. BERTRAND, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;  
- d'approuver l'avant-projet définitif établi par le cabinet HÉRAULT-ARNOD ARCHITECTES pour le programme de travaux relatif à la construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées ;

- de fixer le coût prévisionnel définitif de l'engagement du Maître d'œuvre pour les travaux à 5 743 000 € HT (valeur janvier 2010) ;

- de fixer le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre à 844 712,90 € HT (valeur juillet 2007) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de 74 644,90 € HT, passé avec le cabinet mandataire HÉRAULT-ARNOD ARCHITECTES ;

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme " Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées ", pour un montant global de dépenses de 7 905 582,00 € HT et détaillée dans le tableau ci-annexé.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 11 - (C 029) - JEUNESSE - Demande d'agrément auprès de l'agence du Service Civique.

Intervention(s): Mme VINCENT, Mme BLANC-TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique pour accueillir à compter d'octobre 2010 des jeunes dans les domaines d'actions prioritaires définis dans la loi : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Développement international et Actions humanitaires et Intervention d'urgence.

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser 100 euros par mois pendant la durée de la mission à chaque volontaire ayant signé un contrat d'engagement de service civique, en complément de la bourse d'un montant de 440 € à 540 € net versé par l'Agence du Service Civique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre Georges Pompidou pour l'exposition "Chagall et les avant-gardes russes dans la collection du Centre Georges Pompidou - musée national d'art moderne" présentée à Grenoble au printemps 2011.

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre Georges Pompidou ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'exonération d'assurance pendant l'exposition auprès du ministère de la Culture et de la Communication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Bilan financier des expositions temporaires pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés des expositions temporaires de l'année 2009 du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Cinémathèque de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Cinémathèque de Grenoble" pour l'exercice 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution du Grand Prix de la ville de Grenoble accordé au lauréat 2010 du " Festival du court métrage " en plein air de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300 € à Monsieur Nicolas PARISSET, lauréat du Grand Prix de la ville de Grenoble conformément à l'avis du jury du "Festival du court métrage" en plein air.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Droits d'entrée pour inscription aux rencontres professionnelles "Hors les murs allers et retours".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tarif du droit d'entrée à 12 € pour la journée du 28 septembre 2010 ;
- d'autoriser la perception de ce droit d'entrée par la régie de recettes du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Le Printemps du Livre 2011 - Approbation du budget et demande de subventions et contributions financières auprès de partenaires publics ou privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel ci-joint de l'opération "Le Printemps du Livre de Grenoble" qui se déroulera du 13 au 17 avril 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Éducation nationale, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, et d'autres partenaires potentiels de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 022) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement public administratif Régie Chauffage Ciel - Comptes financiers et rapport d'activité 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R 2221-60 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 39 des statuts, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie Chauffage Ciel pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.



DELIBERATION N° 19 - (C.005) - EDUCATION - Opération groupe scolaire Anatole-France - phase 2. Approbation du programme définitif, validation de l'Avant Projet Définitif (A.P.D.), du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme du projet,
- d'approuver l'A.P.D. du projet de réhabilitation du groupe scolaire Anatole France phase 2,
- d'approuver le coût prévisionnel définitif (C.P.D.) des travaux d'un montant de 1 692 500 € H.T. valeur juillet 2010,
- d'approuver le forfait définitif du maître d'œuvre à hauteur de 153 985 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le C.P.D. et le forfait définitif du maître d'œuvre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C.007) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de la commune d'Echirolles accueillant des enfants grenoblois - Années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune d'Echirolles, et fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de l'école élémentaire Marcel Cachin de cette commune, à 8 400 € au titre des trois élèves grenoblois qui y ont été scolarisés durant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C.015) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : désaffectation d'usage scolaire d'une petite partie de la cour de l'Ecole Malherbe au 38 Rue Pascal - Déclassement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter de son usage scolaire et de déclasser, à compter de ce jour, le petit tènement de cour de l'école Malherbe indiqué sur le plan annexé, au 38 rue Malherbe.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C.016) - RESTAURATION - Convention cadre de mise à disposition du self Clemenceau aux associations ou clubs.

Intervention(s): Mme BOILFAU. M. THIAR.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à Mme CHENET, Directrice Générale Adjointe des services du département développement culturel, sportif, éducation jeunesse.

Reprise de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de cette convention cadre de mise à disposition du self Clemenceau et de son annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les différents utilisateurs pour la mise à disposition du self Clemenceau.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 017) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS concernant l'accueil de personnes âgées au restaurant scolaire Ninon-Vallin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de cette convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS concernant l'accueil de personnes âgées au restaurant scolaire Ninon-Vallin,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (C 031) - SPORT - Opération "Quartiers Foot" : convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.  
Intervention(s): Mme DRULHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, précisant les modalités du partenariat sur l'opération "Quartiers Foot" pour une période de 3 ans à compter de l'année 2010, en particulier l'attribution à la Ville, par le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, d'une participation financière annuelle de 12 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 024) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison sportive 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2010, soit 142 100 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 027) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association Les Brûleurs de Loups de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter à l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble, sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison sportive 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2010, soit 179 600 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (C 013) - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2010 et convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Teisseire Football Club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention générale d'objectifs jointe en annexe à intervenir entre la ville et l'association Teisseire Football Club, laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 5 000 €,

- de dire que cette convention sera conclue pour la saison sportive 2009-2010 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour la saison 2010-2011,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, la convention et les avenants financiers correspondants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (C 018) - SPORT - Tarification des installations sportives municipales : révision des tarifs applicables aux collèges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter les modalités tarifaires relatives à l'utilisation des installations sportives municipales par les personnes morales en adoptant la clause de révision des tarifs applicables aux collèges proposée par le Département de l'Isère,

- de dire que les tarifs sont révisables chaque année à compter de l'année 2010 en fonction de l'évolution de l'indice de location immobilière en métropole constaté sur l'année n-1 (source INSEE) selon la formule suivante :  $T_n = T_0 (I_n/I_0)$ , où  $T_0$  = tarif de référence,  $I_0$  est l'indice moyen des prix de location immobilière année 2008,  $I_n$  est l'indice année n-1.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 030) - SPORT - Demande de subvention à l'Etat pour le financement exceptionnel de la réfection des vestiaires du stade municipal Raymond Espagnac.  
Intervention(s): M. DERBAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 5 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel des travaux de remise en état des vestiaires du stade municipal Raymond Espagnac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 020) - MONTAGNE - Convention cadre régissant les relations entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 9 000 € à la MJC Abbaye,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la subvention accordée à la MJC Abbaye, ainsi que l'avenant correspondant à la subvention accordée lors du conseil municipal du 5 juillet 2010 à la MJC Parmentier Maison de quartier Berriat.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT, Mme SALAT, Mme CRIFO - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 34 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition de locaux du Secteur 3 par Actis à la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme NÉPL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et ACTIS, déléguant à la Ville la gestion et la mise à disposition de locaux associatifs à des associations du secteur 3.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'ADATE, relative au Fonds de Participation des Habitants (FPH) sur les secteurs 3, 5 et 6.  
Intervention(s): Mme MASSON, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs passée entre l'ADATE, le Conseil Général, l'ACSE et la ville de Grenoble;
- d'attribuer à l'ADATE une subvention de 27 600 € pour animer et gérer le Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2010;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à une association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (B 007) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de l'association ci-dessous et de lui accorder la subvention suivante:  
La Maison des Habitants pour un montant de 4500 euros.
- d'approuver les termes de l'avenant financier entre la ville de Grenoble et l'association précédemment nommée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles elles ont la qualité d'administrateur : Mme MASSON, Mme VINCENT.

DELIBERATION N° 37 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Etat relative à la démarche d'Atelier Santé Ville pour l'année 2010.  
Intervention(s): M. ROUX, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l'Etat, relative à l'Atelier Santé Ville de Grenoble qui prévoit une participation de l'Etat de 60 000 € pour l'année 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3 , 5 et 6 pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6, et au versement d'une participation de sept mille six cent euros (7 600 €) par le CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Tarifs des vaccinations internationales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er octobre 2010 pour les vaccinations pratiquées par le centre de vaccinations internationales :
  - Fièvre jaune (Stamaril) : vingt sept euros,
  - Méningite A + C (Méningo A+C) : vingt neuf euros,
  - Méningite A+C+Y+W135 (Mencevax) : trente huit euros,
  - Rage : trente euros,
  - Hépatite A (HAVRIX 1440 OU 720) : vingt quatre euros,
  - Hépatite B (Engerix B20) : seize euros,
  - Fièvre typhoïde (Typhim VI) : vingt huit euros,
  - Combiné Typhoïde + hépatite A: cinquante deux euros,
  - Encéphalite à tiques (Ticovac) Encépur : trente neuf euros,
  - Consultation avec contre-indication à la vaccination: neuf euros et demi.
  - Acte vaccinal seul : neuf euros et demi.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (B 003) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - convention pour la collecte des déchets d'activité du centre de vaccination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquitter une participation financière de 45 € TTC pour l'année 2010 à Grenoble Alpes Métropole;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Convention avec l'association "Femmes SDF".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Femmes SDF" ci-annexée;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 13.000 € au profit de "Femmes SDF";
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (A 031) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - coeur d'agglomération - aménagement et requalification des quais de l'Isère - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 09 A 040 -

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre n°09A040 et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces correspondantes à cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (A 027) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention entre la Ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère relative aux opérations de construction, d'entretien et de réparation du pont de Chartreuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère relative aux opérations de construction, d'entretien et de réparation du pont de Chartreuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (A 008) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition d'un logement à l'Espace 600.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à la disposition de l'Espace 600 un logement de type T4 sis 150 Galerie de l'Arlequin pour une période initiale de 1 an, qui sera tacitement reconduite en fonction de l'avancée du programme de rénovation urbaine de la Villeneuve ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 45 - (A 014) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession de locaux 29 rue Servan à la SCI LASEO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser un tènement d'environ 70 m<sup>2</sup> sis dans la cour de l'Alma conformément au plan foncier ci-joint ;

- de céder le volume 2 du bâtiment sis 29 rue Servan, d'assiette foncière cadastrée section BV numéros 112, 113 et 115 et le tènement ci-avant déclassé, à la SCI LASEO et au prix global de 166 000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 46 - (A 019) - URBANISME REHABILITATION - Ancien couvent Sainte Cécile, siège des Éditions Glénat - Soutien à la mise en valeur du patrimoine.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, Mme BARACETTI, M. KUNTZ, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la SCI GLENAT une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 000 €, au regard de la valorisation patrimoniale de la chapelle de l'ancien couvent Sainte Cécile et de sa cour d'accès, et en raison de l'ouverture de la chapelle au public,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SCI GLENAT.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 4 PC + 6 "Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (A 018) - URBANISME REHABILITATION - Décision de signer des conventions de droit de visite avec les copropriétés : 7 rue Chenoise et 69 rue Saint Laurent à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de droit de visite avec la copropriété sise au n° 7 rue Chenoise, et de verser à cette copropriété une subvention d'un montant de 6 500 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de droit de visite avec la copropriété sise au n° 69 rue Saint Laurent et de verser à cette copropriété une subvention de 6 279 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 48 - (A 017) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Foyer Henri Tarze  
- Rachat du bail emphytéotique à ACTIS, cession d'un tènement à Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder au rachat des droits restants sur le bail emphytéotique consenti à ACTIS moyennant un prix de 110 000 € ;
- de céder à l'euro symbolique à Grenoble Habitat un tènement de 919 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AH numéro 97 conformément au plan foncier ;
- d'autoriser Grenoble Habitat à démolir le bâtiment de l'ancien foyer Henri Tarze après construction des nouveaux locaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession, acquisition et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser un tènement d'environ 94 m<sup>2</sup> sis 16 rue Général Ferrié, puis de le céder à Monsieur BAUME au prix de 65 000 €, conformément au plan foncier et clauses et conditions générales et particulières de la notice 1 ci annexée ;
- de céder à la SDH une maison en très mauvais état sise 11 rue Charles Testoud au prix de 200 € HT/ m<sup>2</sup> SHON, soit un prix total prévisible de 148 000 € HT, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 2 ci-annexée ;
- de désaffecter et déclasser le tènement de 105 m<sup>2</sup> sis Place Docteur Gallimard, puis de le céder à l'euro symbolique à ACTIS, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 3 ci-annexée ;
- de céder à Monsieur et Madame MACHADO un studio sis 36 rue Docteur Calmette au prix de 38 000 € et conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 4 ci-annexée ;
- de céder à l'euro symbolique à GRENOBLE HABITAT, une parcelle de 1,2 m<sup>2</sup> sur l'ilot F de la ZAC Teisseire JO, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 5 et 6 ci-annexée ;
- de céder à l'euro symbolique à la Société Nationale Immobilière, une parcelle de 2,35 m<sup>2</sup> sur l'ilot I de la ZAC Teisseire JO, conformément au plan foncier, clauses et conditions générales et particulières de la notice 5 et 6 ci-annexée ;
- de céder à la société E-Network, représentée par Monsieur Stéphane SALLÉ, ou à toute personne morale s'y substituant, un local sis 7 rue des Arts et Métiers au prix de 245 000 €, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 7 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de permis de démolir pour la démolition d'une maison située 83 rue de Stalingrad, conformément à la notice 8 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Bruno BARATIER, le box garage représentant le lot 210 du parking silo 5, pour un montant de 6 000 € ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame MOUNET les garages représentant les lots 214 et 261 du parking silo 5, pour un montant de 14 875 € ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Guy ROCHEBLAVE le garage représentant le lot 212 du parking silo 5 pour un montant de 8 875 € ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Redouane RAJAB le garage représentant le lot 176 du parking silo 5 pour un montant de 6 000 € ;
- d'acquérir auprès de Madame Barbara QUINT-HEDGES le garage représentant le lot 1 116 du parking silo 1 pour un montant de 6 000 € ;
- d'acquérir auprès de Madame Anne BUTTIN le garage représentant le lot 1 242 du parking silo 1 pour un montant de 6 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Perception d'une subvention de l'Etat pour la dématérialisation des Notes de renseignements d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le projet de dématérialisation des notes de renseignements d'urbanisme ;
- de solliciter la subvention de 10 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- de percevoir cette subvention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxes d'urbanisme - Remises gracieuses des pénalités de retard de paiement sur la Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise de la pénalité de retard de paiement (majoration 5 %), concernant la Taxe Locale d'Equipement appliquée à Monsieur Pierre Georges NEGRO, dans le cadre du permis de construire du 24 avril 2007 ;
- d'accorder la remise des pénalités de retard de paiement concernant la Taxe Locale d'Equipement, appliquées à la SCI Résidence Jean Macé, dans le cadre du permis de construire délivré le 22 juin 2007 puis transféré le 29 juillet 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Convention de gestion de la réserve ministérielle de chasse de la vallée du Drac inférieur- Signature de la convention et délégations de la ville auprès de l'association de gestion.

Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion de la réserve ministérielle de chasse de la vallée du Drac inférieur avec l'association du même nom;
- de désigner cinq membres du Conseil municipal pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association :
- Monsieur Éric GRASSET
- Monsieur Jean-Michel DETROYAT
- Monsieur Olivier BERTRAND
- Monsieur Alain PILAUD
- Monsieur Serge NOCODIE.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 53 - (A 005) - ENERGIE - Certificats d'économies d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal - Période 2009 - Autorisation de signer une convention et un accord avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et des accords sur la valorisation des Certificats d'économies d'énergie engendrée par des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les accords, ci-annexés, passés avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (A 022) - TRAVAUX - Requalification de la cour Edmond Arnaud - convention de financement.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et au titre d'un financement exceptionnel de l'Etat ;
- d'accepter la participation de 22 000 € d'ACTIS ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec ACTIS annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (A 023) - TRAVAUX - Parking Irvoy - protocole transactionnel (correctif).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (A 024) - ADMINISTRATION GENERALE - Vente d'un véhicule à pile à combustible à la société Axane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rétrocéder à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole la subvention de 4 050 euro.
- de rétrocéder à la région Rhône-Alpes la subvention de 10 250 euro.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société Axane, la convention de vente ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (A 025) - FINANCES - Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M.SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer pour l'année 2010 le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 30 euros par kilomètre de réseau, hors les branchements et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement,
- de dire que, pour les années suivantes, le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera toujours fixée au plafond mentionné par le décret et évoluera au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index "ingénierie", défini au journal officiel du 1er mars 1974 et publiés au Bulletin officiel du ministère chargé de l'équipement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (A 028) - STATIONNEMENT - Subrogation de la ville de Grenoble aux droits de la société Q-Park suite à la fin du contrat de régie intéressée pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la reddition des comptes de Q-Park ;
- de constater que Q-Park n'a pas procédé au recouvrement des sommes dues ;
- d'acter de la subrogation de la ville aux droits du régisseur ;
- de mettre en recouvrement les impayés à compter du 1er janvier 2009.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (A 003) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park CGST, pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte de la transmission du rapport annuel de l'exercice 2009 par le délégataire.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (A 002) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement géré en "régie intéressée" pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage géré en "régie intéressée", pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (A 001) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant", pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (E 001) - FINANCES - Adhésion à l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

Intervention(s): Mme MONÉRY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (E 009) - FINANCES - Budget Principal : affectations de subventions sur crédits existants.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VINCENT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 13 Septembre 2010 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 14 Septembre 2010 |
| - Solidarité   | 15 Septembre 2010 |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 15 Septembre 2010 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 17 Septembre 2010 |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :65738 (chapitre 65)

**COMMISSION Solidarité**

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	5 000,00
TOTAL ARTICLE	5 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

C NOUS	8 000,00
ALEGRIA	1 200,00
ARIANE PRODUCTION	7 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	6 940,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 500,00
COMPAGNIE LA PENDUE - THEATRE DE L'HOMME RIDICULE	8 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	3 500,00
EKWATERA	2 000,00
L'ATELIER	6 000,00
SCENE EN VIE	1 500,00
VOX INTERNATIONAL THEATRE	2 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	1 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	9 885,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	1 500,00
GUC BADMINTON	1 000,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 400,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	5 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 400,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	1 500,00
COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE	8 829,00

**COMMISSION Solidarité**

ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 500,00
AMICALE DU PERSONNEL DU CHRU DE GRENOBLE	700,00
AVIPAR	2 500,00
AXES	700,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	2 500,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	1 000,00
GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIE ET TABACOLOGIE	2 000,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	1 000,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00
ROMS ACTION	4 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	1 500,00
TANDEM HANDICAPES VALIDES	1 350,00
TERRE DE SIENNE	4 000,00
ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	14 111,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	10 000,00
ADFI/DEFENSE FAMILLES & INDIVIDU VICTIMES DERIVES SECTAIRES	500,00
CENTRE CULTUREL JUIF	2 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	2 300,00
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LIBERTE	500,00



MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	9 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	55 000,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	65 380,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	14 200,00
MAISON DES HABITANTS	4 500,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CUISINE AMITIE	400,00
CULTURES DU COEUR ISERE	1 000,00
DAYERO	3 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
FEMMES SDF	13 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	2 500,00
L'AGE D'OR	15 000,00
LE LAC	400,00
PIROUETTE	5 000,00
PRELUDES	5 000,00
SAINTE PAUL SANS FRONTIERES - LES CHEMINS DE DAMAS	10 000,00
SAINTE ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	800,00
SAVOIRS POUR REUSSIR ISERE	1 500,00

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC - UNCAFN)	100,00
--	--------

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AG COMPT CROUS GRENOBLE	2 000,00
AMITIE FRANCE-RUSSIE CEI/DROUJBA 38	1 000,00
BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	700,00
DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE	1 000,00
DOLCE CINEMA	2 000,00
FLORALIS-UJF FILIALE	600,00
HANDICAP INTERNATIONAL	1 000,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	3 500,00
INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	1 500,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	500,00
INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN	1 300,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	1 000,00
OURALPES	1 500,00
RAID INP GRENOBLE	850,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 800,00
ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS	2 500,00
ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS	8 000,00
ALPIES/LYONNAISE POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI SAISONNIER	3 000,00
AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION	16 000,00
ARTISANS DU MONDE	4 400,00
COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR	3 000,00
GRENOBLE EQUITABLE	12 000,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT	500,00
OHE - PROMETHEE - ISERE	7 000,00
PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE	70 000,00

SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	25 000,00
TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIERE	10 000,00
UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE - LABEL VILLE	40 000,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	4 350,00
TOTAL ARTICLE	594 195,00

Article :6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	1 551,66
CONSEIL GENERAL	878,79
MUSEE DE L'ANCIEN EVECHE	1 829,08

**COMMISSION Solidarité**

AMNESTY INTERNATIONAL	87,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 369,99
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	321,30
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	498,10
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	652,30
HANDICAP INTERNATIONAL	731,78
L'AGE D'OR	254,56
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE )	121,80
RELAIS OZANAM	237,72
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	461,25
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	388,18
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 111,30
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	559,85
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	1 605,50

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	1 498,80
TOTAL ARTICLE	14 158,96

TOTAL BUDGET 613 353,96

## RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 26 avril 2010

Il a été affecté une subvention de **500.00 €**  
à l'association **CCAS – Centre Communal d'Action Social**

Cette subvention aurait dû être instruite au nom de **CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT**.  
**Il convient de la modifier au nom de cette association.**

## RECTIFICATIFS

### CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE  
COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 14 juin 2010

Il a été affecté une subvention de 3 900.00 €  
à l'association **CHAUFFERIE CIEL (REGIE) – REGIE 2 C**

**Il convient de ré-imputer la subvention sur le CHAPITRE 65 - NATURE 657362.**

Il a été affecté une subvention de 1 271.00 €  
à l'association **ADAJE**

**Il convient de réduire ce montant à 1 270.80 €  
et de ré-imputer la subvention sur le CHAPITRE 67- NATURE 6745.**

Il a été affecté une subvention de 800.00 €  
à l'association **COMMUNIC'ACTION**

**Cette subvention ayant déjà été affectée, il convient de la désaffecter.  
(cf : Conseil Municipal du 26 avril 2010, et rectificatif présenté lors du Conseil Municipal  
du 17 mai 2010).**

## RECTIFICATIFS

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 14 juin 2010

Il a été affecté une gratuité de 528.40 €  
à l'association **COMMUNIC'ACTION**

**Cette gratuité ayant déjà été affectée, il convient de la désaffecter.**  
(cf : Conseil Municipal du 26 avril, et rectificatif présenté lors du Conseil Municipal du 17 mai 2010).

Il a été affecté une gratuité de 610.10 €  
à l'association **MPT ST LAURENT.**

**Cette gratuité a été annulée, il convient de la désaffecter.**

## RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 05 juillet 2010

Il a été affecté une subvention de **10 000.00 €**  
à l'association **COMITE DES FETES BOULISTES** pour l'organisation des grandes fêtes  
boulistes du 15 août 2010.

**En raison de l'annulation de cette manifestation, il convient de désaffecter la subvention.**

## RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 05 juillet 2010

Il a été affecté une gratuité de **2 600.00 €**  
à l'association **LE RADIO AUTOMOBILE CLUB DE GRENOBLE** pour l'organisation du  
Championnat du Monde Motos RC 2010 du 31/07/10 au 08/08/2010.

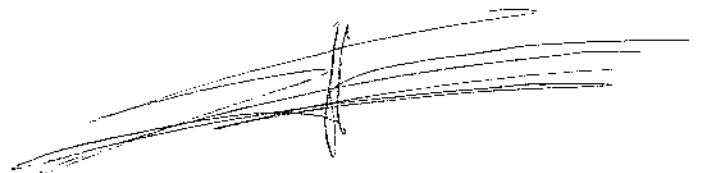
**En raison de l'annulation de cette manifestation, il convient de désaffecter la gratuité.**

Conclusions adoptées  
Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,

l'Adjoint délégué,  
J. SAFAR



Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- C Nous : Adoptée à l'unanimité.

- Coopérative Scolaire Ecole Maimonide : Contre : 4 PC + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs"+1 Groupe des élus Socialiste, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (Melle PERRIER) - Abstention : 2 Groupe des élus Socialiste, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés ( Mme DESLATTES, M. NOCODIE) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme HANFF, Mme VUAILLAT, Mme MASSON, Mme VINCENT, M. NOBLECOURT, M. DJELLAL, M. MOTTE, Mme DESLATTES, M. BACHIR-CHERIF, Mme FIORASO, Mme EL HADDAD, Mme SALAT, Mme CRIFO - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (E 008) - FINANCES - Garanties d'emprunts - Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma / Acquisition des murs du nouveau Cinéma Le Méliès via un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) - Ligue de l'Enseignement de l'Isère / Réalisation des aménagements du nouveau Cinéma Le Méliès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 275 000 €, représentant 50 % de l'emprunt d'un montant total de 550 000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la Ligue de l'Enseignement de l'Isère se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 500 000 €, représentant 50 % de l'emprunt d'un montant total de 1 000 000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma et/ou la Ligue de l'Enseignement de l'Isère, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas des sommes dues par elles aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elles auraient encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en leur lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;



- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) Bonne Cinéma et la Ligue de l'Enseignement de l'Isère une convention précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et ces organismes.

**Délibération : Adoptée.**

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (E 010) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SOMINALP -  
Restitution de fonds.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'interruption définitive de la procédure de création de la SEM Sominalp,  
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la restitution, par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, des 175 000 € versés en décembre 2004 par la Ville au capital de la SEM à créer (Sominalp).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 66 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics -  
autorisation de signer.

Intervention(s): Mme MODELSKI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 10A211 - 10A212;

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A269 - 08A264 - 08A263 - 08A265 - 08A268 - 08A274 -08A275.

**Délibération : Adoptée.**

Votes séparés sur les avenants "Rénovation - Réhabilitation mises aux normes des bâtiments du site CEMOI"

- avenant n° 4 aux marchés 08A265- 08A268 et avenant n° 5 au marché 08A275 : Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)"- Pour le reste.

Le reste de la délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 67 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Régie des Eaux de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour la réfection définitive de tranchées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réfection définitive de tranchées consécutives aux travaux exécutés sur les réseaux situés sous les voies de Grenoble et les travaux de revêtements induits, le cas échéant, par ces réfections, conformément à l'article 8 du code des marchés publics ;

- de désigner Monsieur Serge NOCODIE comme représentant titulaire de la Ville à la commission d'appels d'offres du groupement (la Ville étant coordonateur du groupement, il présidera la commission d'appels d'offres du groupement) ;

- de désigner Madame Florence HANFF comme représentant suppléant de la Ville à la commission d'appels d'offres du groupement.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 68 - (E 011) - ASSURANCES - Acceptation d'indemnité d'assurance - sinistre du 7 juin 2009 - incendie du centre sportif La Piste.  
Intervention(s): Mme DOUTRIAUX, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la lettre d'acceptation sur indemnité ;

- d'autoriser le Maire à percevoir le solde de l'indemnité d'un montant de 1 590 834 €.

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 69 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOCODIE, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les sommes versées dans le cadre du "programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel" de la part du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 70 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 71 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Visite Etablissement Parc et Sport à BRON**

**Visite Terrains Synthétiques**

**- le 20 mai 2010 à Lyon - A. PILAUD**

**Visite des Etablissements BLACHERES (Hluminations)**

**- le 27 mai 2010 au Pays d'Apt - A. PILAUD**

**Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Vercors**

**- le 5 juin 2010 à Beauvoir en Royans - E. GRASSET**

**A4 - Les rencontres du cadre de vie 2010**

**Les journées de la Ville Durable - Ecoquartiers - Ecocités**

**- les 22 et 23 juin 2010 à Lille-Paris - Ph. DE LONGEVIALLE**

**Commission Education de l'Association des Maires de Grandes Villes de France**

**- le 30 juin 2010 à Paris - P. BRON**

**Commission Europe de l'Association des Maires de Grandes Villes de France**

**- le 6 juillet 2010 à Paris - B. BETTO**

**Vernissage de l'expo Samuel ROUSSEAU**

**- le 9 juillet 2010 à Alex (Savoie) - J. SAFAR**

**Rendez-vous "Education Artistique" à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**- le 13 juillet 2010 à Lyon - E. BARACETTI**

**Présentation du spectacle "les trois Voiles de l'Europe" à l'occasion de "Essen Capitale Européenne de la Culture "**

**- les 14 et 15 juillet 2010 à Essen - B. BETTO**

**64ème édition du Festival d'Avignon**

**- du 15 au 18 juillet 2010 à Avignon - E. BARACETTI**

**Rendez-vous avec Ch. de PORTZAMPARC**

**- le 22 juillet 2010 à Paris - G. FIORASO**

**Projet catalogue ADIFOLK 2011**

**Transmission relais par les autorités de CRACOVIE à la Ville de Grenoble**

**- les 8 et 9 août 2010 à Cracovie - A. PILAUD**

**Rendez-vous avec Pierre BERGE, Fondation Pierre BERGE**

**- le 1er septembre 2010 à Paris - E. BARACETTI**

**Réunion du Groupe Régional Santé Environnement**

**- le 8 septembre 2010 à Lyon - P. VOIR**

**Débat organisé par le Journal LE TOUT LYON à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2010**

**- le 8 septembre 2010 à Lyon - E. BARACETTI**

**Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales**

**- le 15 septembre 2010 à Paris - A. DJELLAL**

**Manifestation dans le cadre des événements préparatoires au tricentenaire de la naissance de J.J. Rousseau - 2012 Rousseau pour tous**

**- le 21 septembre 2010 à Genève - E. BARACETTI**

**Réunion du bureau de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe**

**- le 21 septembre 2010 à Paris - B. BETTO**

**10ème Conférence des Villes**

**- les 21 et 22 septembre 2010 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR, H. NECIB, B. DIENG, M. VUAILLAT, P. GARCIA**

**Colloque international organisé par l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles**

**- le 24 septembre 2010 à Paris - E. PERRIER**

**3ème journée européenne de l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique**

**- le 28 septembre 2010 à Paris - S. GEMMANI**

**10ème Rencontre nationale du réseau des Missions Locales**

**- le 30 septembre 2010 à Paris - A. DJELLAL**

**1ères Assises de la Coopération décentralisée Franco-Arménienne**

**- du 6 au 10 octobre 2010 à Yerevan (Arménie) - J.M. DETROYAT**

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle)" - Pour le reste.**

**Le groupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un Mouvement Populaire, Majorité Présidentielle) quitte la salle à 22h32.**

DELIBERATION N° 72 - (G.001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.  
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**VŒU(X) :**

-Vœu - Pour l'extension de l'autoroute A51 présenté par M. Fabien de SANS NICOLAS  
Intervention(s) : Mme MODELSKI, M. le Maire.

**Vœu : Repoussé.**

**Pour : 4 "UMP Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile"- Contre : le reste.**

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" quitte la salle à 22h42.

DELIBERATION N° 73 - (G.002) - VŒU - relatif au droit de vote et l'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales, présenté par le groupe Ecologie et Solidarité.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme EL HADDAD, M. le Maire, M. MOTTE, M. DJELLAL.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ, celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 3 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés (M.DJELLAL, Mme BARACETTI, M. GRASSET) + 3 MoDem + 3 Grenoble Démocrate - Pour : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de renouveler sa demande d'accorder le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales et demander au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire un projet de loi instaurant ce droit.
- ce vœu sera transmis au Président de la République, au Premier Ministre, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat.

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés ( M.DJELLAL, Mme BARACETTI, M. GRASSET) + 3 MoDem + 3 Grenoble Démocrate - Pour : le reste.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45**

# ANNEXE(S)

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010  
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2010 déjà votée	Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
	Date de la convention	Validité de la convention			
Aviron Grenoblois	01/04/2009 délibération 41-C010 du 23/03/2009	31/12/2011	77 000 €	Organisation de l'Isère EDF Trophy le 2 octobre 2010	1 500 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	23/06/2009 délibération 53-C013 du 08/06/2009	31/12/2011	33 550 €	Subvention pour le personnel mis en position de détachement : 4ème trimestre 2010	9 885 €
Teisseire Football Club	Délibération C013 du 27/09/2010	31/12/2010	19 850 €	Aide exceptionnelle à l'investissement	5 000 €

**LOGEMENT : Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf de la programmation 2010**

**Madame Monique VUAILLAT expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conduit, depuis plusieurs années, une politique du logement volontariste, marquée par un investissement financier conséquent.

De 1996 à 2005, la Ville a apporté son soutien à la production du logement social par le biais d'une subvention d'équilibre.

En juin 2005, un dispositif d'aide aux opérations neuves de logement social a été mis en place, ayant pour objectif d'encourager la production de grands logements à loyer et charges maîtrisés. A partir de 2006, une aide forfaitaire de 5 000 € par logement produit a donc été accordée à tout logement social neuf, sous réserve de la production de 40% de logements de type T4 et plus et de 40% de logements de type T3 et plus dont le loyer est abaissé au plafond APL, calculés sur l'ensemble de la production annuelle du bailleur. Pour tous les logements assurant une consommation de 50 KWh/m<sup>2</sup>/an pour le chauffage, l'aide de la Ville a été majorée de 1000 €.

Afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique et, notamment, ses incidences sur les équilibres financiers des opérations, la Ville a modifié son dispositif d'aide par délibération du 6 juillet 2009.

Un nouveau système d'aide au logement locatif social neuf a ainsi été adopté qui maintient à la fois une contrepartie en matière de baisse de loyers, et aussi la volonté de produire une part de grands logements dans chaque opération, notamment dans l'optique de maintenir des familles avec des enfants dans la ville centre, et d'en faire venir d'autres.

Le plan d'action proposé par la délibération cadre du 26 janvier 2009, décliné pour les cinq ans à venir, rappelait en effet que, "pour développer et diversifier davantage l'offre de logements, il convient d'actionner l'ensemble des leviers pouvant contribuer à la création d'une offre locative abordable par des ménages modestes".

La présente délibération propose d'appliquer le dispositif existant aux opérations programmées et agréées en 2010. Ce système incite à la production de logements familiaux en maintenant l'exigence de production de 40% de T4 et plus dans chaque opération tout en élargissant la minoration d'une partie des loyers aux logements de type T2 à T4 et plus.



## **Modalités de la réforme : loyers minorés et logements familiaux**

Une aide forfaitaire de 5 000 € par logement produit est accordée pour tous les logements locatifs sociaux neufs financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) dans le cadre de la programmation 2010 (sur production de l'agrément de la Métro) si les conditions ci-après sont respectées :

- chaque opération doit produire au moins 40% de logements de type T4 et / ou plus,
- les loyers de 20% de la surface utile des logements PLUS d'une opération doivent être abaissés au niveau du loyer PLAI,
- les logements concernés par ces loyers minorés doivent être répartis sur chaque type de logement produit, du T2 au T4 et plus,
- cette baisse d'une partie des loyers ne doit pas entraîner d'augmentation des autres loyers dans la même opération,
- ces logements à loyers minorés sont intégrés à la réservation de la Ville qui bénéficie de 25% des logements réservés sur chaque opération, hors PLAI.

En ce qui concerne les opérations de logements sociaux réalisées en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.), l'aide actuellement en vigueur est maintenue pour les opérations agréées en 2009 : 2 500 € par logement produit de type T2 ou moins, 3 500 € par logement produit de type T3 et 4 500 € par logement produit de type T4 et plus.

L'aide accordée aux logements sociaux neufs financés en PLUS CD correspond à celle qui figure dans les conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Enfin, une aide supplémentaire de 1 000 € par logement sera accordée aux logements sociaux neufs (PLUS, PLUS CD et PLAI) produits par ACTIS et Grenoble Habitat dans le cadre de la programmation 2010, si ces logements assurent un niveau de performance énergétique basse consommation.

## **Versement de l'aide**

1) L'aide de 5 000 € sera versée en deux temps :

- 50% sur production de l'ordre de service et de la convention APL signée par la Métro délégataire et le bailleur social, afin d'apprécier le respect des conditions énumérées précédemment ; en cas de non respect de ces conditions, le versement ne sera pas effectué.
- 50% sur production de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux et de la grille des loyers proposée aux locataires : en cas de non-conformité entre cette dernière et la convention APL, le second versement ne sera pas effectué et les 50% versés à l'ordre de service devront être remboursés à la Ville.

2) L'aide de 1000 € sera versée à l'ordre de service, sur production de la fiche de synthèse de l'étude thermique établie par le bureau d'études pour attester du niveau de performance basse consommation.

3) Pour les logements acquis en V.E.F.A. :

- 50% versés sur production du contrat de vente signé,
- 50% sur production de la D.A.A.C.T. ou d'un certificat de livraison des logements locatifs sociaux.

### **Principe d'application**

Chaque opération respectant les conditions précédentes fera l'objet d'une délibération et d'une convention entre la Ville et le bailleur.

Afin d'apprécier l'efficacité sociale et économique de ce nouveau dispositif, une évaluation en sera faite par les services de la Ville pour l'ensemble des opérations en ayant bénéficié.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 15 septembre 2010
- Vie Urbaine et Développement Durable du 16 septembre 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2010.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

**SANTE PUBLIQUE : Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3 , 5 et 6 pour l'année 2010.**

**Monsieur Patrice VOIR expose,**

Mesdames. Messieurs,

Dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010, le CCAS de Grenoble a perçu un financement d'un montant de sept mille euros ( 7 000 €) de la part de Grenoble Alpes Métropole et de six mille( 6 000 €) de la part de l'Etat pour une action intitulée "Programme de prévention et de prise en charge de la souffrance psychique sur les secteur 3, 5 et 6 " dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

A ceci vient s'ajouter un complément de financement de quinze mille euros (15 000 €), perçus dans le cadre d'un Programme de Prévention financé par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes .

Cette action est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Service Promotion de la Santé de la Direction Santé Publique et Environnementale de la Ville de Grenoble et les centres sociaux de la direction du développement social et solidarité du CCAS.

Elle est développée dans le cadre de la démarche dite "Atelier Santé Ville" avec l'appui des centres sociaux des quartiers Mistral, Village Olympique, Arlequin et Baladin, Teisseire Abbaye-Jouhaux et Bajatière ainsi que l'ensemble des partenaires de ces secteurs.

Le service promotion de la santé de la Ville de Grenoble est opérateur de cette action sur les secteurs 3 et 5.

Cette action s'intègre dans l'axe « accès aux soins » du Conseil Local de Santé Mentale de Grenoble.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Grenoble et son CCAS afin de formaliser le reversement de cette participation du CCAS à la Ville pour un montant de sept mille six cent euros (7 600 €).

Cette recette est inscrite au budget général de la Ville : chapitre 74 "Dotations et participations", article 7476 "CCAS et caisse des écoles", fonction 12-3 "hygiène publique

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Solidarité du 15 septembre 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6, et au versement d'une participation de sept mille six cent euros (7 600 €) par le CCAS à la Ville ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Patrice VOIR

Affichée le :

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 27/09/2010 - annexe à la délibération n° 72 - G 001

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS</b>						
06A008	Travaux	AMIBRES SARL 30340 NEJAN-VES LES ALES	Achat de centres alimentaires 2010 (produits congelés ou surgelés) d'origine biologique ou équivalente	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	150 000 € HT	22/07/2010
10A110	Travaux	MIL-SERVICES 38100 GRENOBLE	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 11 - nettoyage	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	Tranche ferme 270 € HT Tranche conditionnelle 450 € HT	06/08/2010
10A111	Travaux	MERINO-OLE 38100 GRENOBLE	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 12 - matériel de cuisine	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	19 525 € HT	06/08/2010
10A112	Travaux	SARL CL MAT SANIT 38610 ST PIERRE	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 9 - chauffage - ventilation - sanitaire	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	Tranche ferme 11 787 € HT Tranche conditionnelle 17 967 € HT Option 1 903 €	06/08/2010
10A113	Travaux	SOPEB SARL 38170 SEYSSINE-LE-PARISET	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 6 - électrique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	Tranche ferme 10 207 € HT Tranche conditionnelle 7 920 € HT Option 610 €	06/08/2010
10A113	Travaux	SAGANEO 73900 SAINT-HELENE-DU-JAC	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 8 - stores	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix forfaitaire	Tranche à prix global et forfaitaire	06/08/2010
10A112	Travaux	CARBONERO ISOLATION 38500 VOIRON	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 5 - menuiseries extérieures et intérieurs	Marchés à prix global et forfaitaire	Tranche ferme 2 355 € HT Tranche conditionnelle 17 056 € HT Option 60 974 €	06/08/2010
10A111	Travaux	SOGRECA 38100 GRENOBLE	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 4 - carrelage - plâtres	Marchés à prix global et forfaitaire	Tranche ferme 3 482 € HT Tranche conditionnelle 5 725 € HT Option 830 €	06/08/2010
10A110	Travaux	BAILLY SARL REVETEVEENT DE SOLS ET MURS 38170 SEYSSINE-LE-PARISET	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 3 - revêtement de sol souple	Marchés à prix global et forfaitaire	Tranche à prix global et forfaitaire	05/08/2010
10A106	Travaux	SALT 38320 BRESSON	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 2 - cloisons - faux plafonds	Marchés à prix global et forfaitaire	Tranche ferme 7 072 € HT Tranche conditionnelle 11 475 € HT Option 1 180 €	06/08/2010
10A108	Travaux	CESERE SARL 38120 SAINT-EGREVE	Ecole Maternelle Marceau Mise aux normes de l'office de réauration et aménagements intérieurs divers Lot 1 - maçonnerie - démolition	Marchés à prix global et forfaitaire	Tranche ferme 6 075 € HT Tranche conditionnelle 6 075 € HT Option 2 045 €	06/08/2010
101270	Travaux	SPORTS & PAYSAGES 38560 SASSENAGE	Refectoire de la salle de l'école maternelle Calvet-Driant	Marchés à prix global et forfaitaire	23 000 € HT	24/08/2010
101408	Travaux	GEMELO SAS 39420 LE VERSOUD	Marque complémentaire électrique HT au marbre 10-026 rénovation des bâtiments Aipago	Marchés à prix global et forfaitaire	52 910 € HT	20/07/2010
101436	Travaux	CONCEPT ISERE 38180 ECHROLLES	Travaux de peinture éco et Anatois France	Marchés à prix global et forfaitaire	22 503 € HT	28/07/2010
101230	Travaux	ENTREPRISE SATRA SAS 38640 CLAIIX	Démolition et reconstruction des accès extérieurs "Quai de Mulot"	Marchés à prix global et forfaitaire	89 866 80 € HT	12/07/2010
09A522	Travaux	MSM SIGNALETIC 01500 CHATEAU GAILLARD	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 4 - stores et ou	Marchés à prix global et forfaitaire	4 283 80 € HT	16/07/2010
09A559	Travaux	MILSERVICES 38100 GRENOBLE	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 13 - nettoyage	Marchés à prix global et forfaitaire	1 559 € HT	16/07/2010
09A590	Travaux	SALEVAT 73250 LA MOTTE-SERVOLEX	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 12 - climatisation-ventilation	Marchés à prix global et forfaitaire	6 135 86 € HT	16/07/2010
09A596	Travaux	INEC RHONE ALPES AJVERGNE 38420 DOMENE	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 11 - électrique	Marchés à prix global et forfaitaire	128 000 € HT	16/07/2010
09A588	Travaux	T.M.P.S 38640 CLAIIX	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 10 - carrelage	Marchés à prix global et forfaitaire	2 775 € HT	16/07/2010

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 27/09/2010 - annexe à la délibération n° 72 - G 001

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et ou maximum annuel	Date de notification
094587	Travaux	BOSSANT LOVERAET OIE 38100 GRENOBLE	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 9 - peinture - revêtement mural	Marché à prix global et forfaitaire	26 000 € HT	15/07/2010
094596	Travaux	ETS BALLY 38170 SEYSSINET	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 6 - revêtement de sols collés	Marché à prix global et forfaitaire	€ 650 € HT	15/07/2010
094595	Travaux	ENTREPRISE BOUCHET FRERES MENUISERIE 38950 SAINT MARTIN LE VINOUA	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 7 - menuiseries bois	Marché à prix global et forfaitaire	7 901,90 € HT	16/07/2010
094594	Travaux	SEREL SARL 38113 VEUREY VORIZE	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 5 - menuiseries métalliques - serrure	Marché à prix global et forfaitaire	19 420 € HT	16/07/2010
094593	Travaux	SAIT 38320 BRESSON	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 5 - ascenseurs - faux plafond - flopping	Marché à prix global et forfaitaire	47 000 € HT	15/07/2010
094592	Travaux	HANCA BRUNO SARL CHARPENTE - COUVERTURE MENUISERIE 38560 CHAMP SUR STAN	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 4 - charpente - couverture - isolation	Marché à prix global et forfaitaire	20 110 €	16/07/2010
094591	Travaux	ETRA SARL 38140 RIVES	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 3 - charpente - ligne de vie	Marché à prix global et forfaitaire	10 735 € HT	16/07/2010
094590	Travaux	SCHINDLER 38950 SAINT MARTIN LE VINOUA	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 2 - ascenseurs	Marché à prix global et forfaitaire	707 964 € HT	16/07/2010
094579	Travaux	SATRA SA 38640 CLAY	Hôtel de Ville de Grenoble Modernisation des ascenseurs Lot 1 - charpente - menuiserie	Marché à prix global et forfaitaire	60 747 € HT	16/07/2010
104167	Travaux	EURO CHARPENTE OLIVEIRA 38470 VINAY	Ecole élémentaire Les Genêts - remplacement toiture et élargissement Lot 1 - charpente - couverture bois bois	Marché à prix global et forfaitaire	26 966,70 € HT	26/05/2010
104166	Travaux	ETRA SARL 38140 RIVES	Ecole élémentaire Les Genêts - remplacement toiture et élargissement Lot 1 - charpente - couverture bois bois	Marché à prix global et forfaitaire	66 992,60 € HT	26/05/2010
104174	Travaux	TOMAS ROLAND ENTREPRISE 38210 VOREUY	Ecole élémentaire Paul Bert - réfection de la cour Lot 1 - voirie - réseaux d'eau	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Estime à 95 055 € HT	09/07/2010
104175	Travaux	SPORTS & PAYSAGES 38330 SASSINAGE	Ecole élémentaire Paul Bert - réfection de la cour Lot 2 - espaces verts	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Estime à 48 892 € HT	09/07/2010
104205	Travaux	ENTREPRISE ERG 38420 DOMENE	Fonction de pose de serrures - parc Ouagadougou	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	41 985 € HT	17/05/2010
104168	Travaux	ETRA SARL 38140 RIVES	Ecole élémentaire Les Genêts - remplacement toiture et élargissement Lot 2 - charpente - végétalisation	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	79 632,75 € HT	26/05/2010
104171	Travaux	CERBERE SARL 38120 SAINT EGREVE	Ecole élémentaire Grand Châtelet RS - rénovation des salles élémentaires Lot 2 - peinture - menuiserie	Marché à prix global et forfaitaire	5 424,10 € HT	14/06/2010
104172	Travaux	SAIT 38320 BRESSON	Ecole élémentaire Grand Châtelet RS - rénovation des salles élémentaires Lot 3 - faux-plafonds doublage	Marché à prix global et forfaitaire	4 455,50 € HT	14/06/2010
104173	Travaux	M2P 38640 CLAY	Ecole élémentaire Grand Châtelet RS - rénovation des salles élémentaires Lot 4 - menuiseries extérieures bois	Marché à prix global et forfaitaire	18 051,10 € HT	16/05/2010
104074	Services	AZAMIT EVENEMENTIEL 38140 RIVES	Accord-cadre pour mise en œuvre du festival Cabaret Frappe Lot 12 - prestations de sonorisation	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 19 500 € HT	01/07/2010
104071	Services	NEPTUNUS SARL 91030 EVRY	Accord-cadre pour mise en œuvre du festival Cabaret Frappe Lot 9 - location de tentes et parquets	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 10 000 € HT	23/05/2010

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 27/09/2010 - annexe a la delibération n° 72 - G 001

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel.	Date de notification
10A069	Services	SPACES CIRCUS 31410 LONGAGES	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 5 location d'un chapiteau et accessoires de chapiteau	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 28 000 € HT	23/09/2010
10A069 10A067 10A073	Services	STACCO S A S 67310 WASSERLONNE	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 4 location d'un grille technique Lot 5 location de scènes et podiums Lot 11 location de structures type scénarologie	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 4 maximum 7 000 € HT Lot 5 maximum 7 000 € HT Lot 11 maximum 12 000 € HT	23/09/2010
10A066 10A067 10A073	Services	F. STRUCTURE 67850 OFFENDORF	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 5 location de scènes et podiums Lot 11 location de structures type scénarologie	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 5 maximum 7 000 € HT Lot 11 maximum 7 000 € HT	23/09/2010
10A071	Services	VALDAINE CHARTEAUX 38620 SAINT GEORGE EN VALDANNE	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 9 location de tentes et barjues	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 10 000 € HT	23/09/2010
10A072	Services	SMS 69004 LYON	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 10 restauration des ailettes et du personnel (catering)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 40 000 € HT	23/09/2010
10A072	Services	LE FLORE SA 42000 SAINT ETIENNE	Accord-cadre pour mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 10 restauration des ailettes et du personnel (catering)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 40 000 € HT	23/09/2010
10A063 10A064 10A065 10A066 10A069 10A074	Services	CONCERT SYSTEMES 38370 SAINT QUAIR DU R-OISE	Accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 1 location de matériels de lumière et électrique Lot 2 location de matériels de sonorisation (diffusion) Lot 3 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 4 location d'un grill technique Lot 7 location de la distribution électrique Lot 12 prestations de scénarologie	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 1 maximum 22 000 € HT Lot 2 maximum 11 500 € HT Lot 3 maximum 16 000 € HT Lot 4 maximum 7 000 € HT Lot 7 maximum 11 000 € HT Lot 12 maximum 15 500 € HT	23/09/2010
10A063 10A064 10A065 10A066	Services	S P E 38360 SAINT ETIENNE DE CROSSEY	Accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 1 location de matériels de lumière et électrique Lot 3 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 4 location d'un grill technique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 1 maximum 22 000 € HT Lot 2 maximum 11 500 € HT Lot 3 maximum 16 000 € HT Lot 4 maximum 7 000 € HT	23/09/2010
10A064 10A065	Services	POIAR HURLANT 91570 BIEVRES	Accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 2 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 3 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 4 location d'un grill technique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 2 maximum 11 500 € HT Lot 3 maximum 16 000 € HT Lot 4 maximum 7 000 € HT	23/09/2010
10A064 10A064	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 36320 EYBENS	Accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 2 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 3 location de matériels de sonorisation (régies et montiers)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 2 maximum 11 500 € HT Lot 3 maximum 16 000 € HT	23/09/2010
10S256	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 36320 EYBENS	Marché subsequent à l'accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 2 location de matériels de sonorisation (régies et montiers)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 11 500 € HT	30/06/2010
10S269	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 36320 EYBENS	Marché subsequent à l'accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 12 prestations de sonorisation	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 15 500 € HT	30/06/2010
10A063 10A064 10A065 10A066 10A067 10A069 10A073	Services	AUDIO TECHNIQUE 69100 VILLURBANNE	Accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 1 location de matériels de lumière et électrique Lot 2 location de matériels de sonorisation (diffusion) Lot 3 location de matériels de sonorisation (régies et montiers) Lot 4 location d'un grill technique Lot 5 location de scènes et podiums Lot 7 location de la distribution électrique Lot 11 location de structures type scénarologie	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Lot 1 maximum 22 000 € HT Lot 2 maximum 11 500 € HT Lot 3 maximum 16 000 € HT Lot 4 maximum 7 000 € HT Lot 5 maximum 7 000 € HT Lot 7 maximum 11 000 € HT Lot 11 maximum 12 000 € HT	23/09/2010
10S264	Services	AUDIO TECHNIQUE 69100 VILLURBANNE	Marché subsequent à l'accord-cadre pour la mise en oeuvre du festival Cabaret Frappé Lot 7 location de la distribution électrique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 11 000 € HT	30/06/2010

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 27/09/2010 - annexe à la délibération n° 72 - G 001

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Montant (en € HT) :		Date de notification
				Type de prix	soit montant global et forfaitaire , soit montant maximum et/ou maximum annuel	
10S266	Services	ALS 38600 PONT DE CLAI X	Marché subséquent à l'accord-cadre pour la mise en œuvre du festival Cabaret Froppe Lot 8 : fourniture et maintenance de tickets	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 12 500 € HT	30/06/2010
10S260	Services	LACOGNA S.A.S 67300 SCHILTIGHEIM	Marché subséquent à l'accord-cadre pour la mise en œuvre du festival Cabaret Froppe Lot 3 : location de matériels de sonorisation (regies et micro's)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 16 000 € HT	30/06/2010
10S263	Services	ESPACE CONCEPT 26220 CHALEREUILLE	Marché subséquent à l'accord-cadre pour la mise en œuvre du festival Cabaret Froppe Lot 5 : location d'un chapiteau et accessoires de chapiteau	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 28 000 € HT	30/06/2010
10S261 262 268	Services	ERTSE 64010 SOURCIEUX LES MINES	Marché subséquent à l'accord-cadre pour la mise en œuvre du festival Cabaret Froppe Lot 4 : location d'un grill technique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 7 000 € HT	30/06/2010
10S147	Services	AZYMUT ENVIRONNEMENT E.L. 38140 RIVES	Mise en place de la fête de la fête de la musique organisée par la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 14 000 € HT Montant maximum 43 000 € HT	29/05/2010
10S238	Services	ADMULT SERVICES 38512 LE PONT DE CLAI X CEDEX	Lavage, dégrassage, nettoyage à sec et lustrage du revêtement	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 29 500 € HT	26/05/2010
10S265	Services	VALDAINE CHARTEAUX 38020 SAINT GEORGES EN VALDAINE	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 10A07 pour la mise en œuvre de l'événement "Le Cabaret Froppe" Lot 9 : fourniture de lattes et parquets	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 10 000 € HT	30/06/2010
10S186	Services	KNT/AB Backline 39500 FONATINE	Organisation de location Jam sans frontière	Marché à prix global et forfaitaire	34 250 € HT	30/06/2010
107306	Services	FLEPPI S.A 38321 EYBENS CEDEX	Changement de bande de 80 buses clients	Marché à prix global et forfaitaire	32 827 € HT	22/07/2010
10S261	Services	ASSOCIATION JEUNES ET NATURE 38030 GRENOBLE	Animation nature-environnement les mercredis et vendredis soirs à la Maison des Collèges et à Mont Saint Martin	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 1 000 € HT Montant maximum 50 000 € HT	
10S315	Services	EXAROSE 38510 GIERES	Installation sécurité internet	Marché à prix global et forfaitaire	81 640 511 € HT	23/07/2010
10S157	Services	FETES ET FEUX PRESTATIONS 92170 VANVES	Réalisation et mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet 2010 Lot 1 : concert, réalisation et mise en œuvre du spectacle pyrotechnique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	36 700 € HT	30/06/2010
10S158	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 38520 EYBENS	Réalisation et mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet 2010 Lot 2 : mise en place de la sonorisation	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 20 000 € HT	24/05/2010
10S267	Services	SME 69004 LYON	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 10A072 pour la mise en œuvre du festival "Le Cabaret Froppe" organisé par la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 48 000 € HT	30/06/2010
10S169	Services	PROJECSION 73460 BONVILLARD	Prestations de sonorisation de cérémonies commémoratives organisées par la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 20 000 € HT	01/07/2010
10S320	Services	MEDIANAX 38510 GIERES	Impression du dispositif scénographique de l'exposition consacrée au général de Beyle	Marché à prix global et forfaitaire	6 203 € HT	17/06/2010
10S164	Services	P.M.W.SARL 39100 DOLE	Démolition reconstruction du groupe scolaire Bessevent	Marché à prix global et forfaitaire	12 320 € HT	30/06/2010
29S535	Services	CIC LYONNAISE DE BANQUE 69001 LYON	Fourniture de cartes d'actes à destination des agents de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 5 000 € HT	12/05/2010



Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 27/09/2010 - annexe à la délibération n° 72 - G 001

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom, Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire	soit montant minimum et maximum annuel	
10S509	Services	APX 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR	Migration licence Time Navigator en licence forfaitaire	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Estimé à 26 799,46 € HT	18/06/2010	
10S744	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EBENS	Mise en place de la fête de la musique organisée par la ville de Grenoble Lot 2 : esplanade Saint-Laurent	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 14 000 € HT Montant maximum 43 000 € HT	29/05/2010	
10S145	Services	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EBENS	Mise en place de la fête de la musique organisée par la ville de Grenoble Lot 3 : Parc Paul Mistral (niveau de voirie)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 14 000 € HT Montant maximum 43 000 € HT	28/05/2010	
10P258	Prestations intellectuelles	AX MUM 92150 SURESNES	Enquête de satisfaction clientèle	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	4 760 € HT	07/05/2010	
10P252	Prestations intellectuelles	CABINET PAUL RAVETTU 75007 PARIS	Mission d'assistance juridique sur les mariages civilisés concernant les services publics de gaz, de l'électricité et de chauffage public et leurs modalités de mise en œuvre	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Tranche ferme maximum 25 000 € HT Tranche optionnelle maximum 45 000 € HT	06/07/2010	
10P253	Prestations intellectuelles	NOVITEC 69100 VILLEURBANNE	Module de préparation à la rencontre avec les étrangers dans le cadre 100 emplois	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 20 000 € HT	26/05/2010	
10P165	Prestations intellectuelles	SAS COPRES 25005 BESANCON CEDEX 3	Appui personnalisé dans le cadre de l'opération 100 emplois	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 20 000 € HT	26/05/2010	
10P202	Prestations intellectuelles	RSE COHAS J. JANS 38100 GRENOBLE	Accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi dans le cadre des actions de proximité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 40 000 € HT	02/06/2010	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :</b>				
10-2513	Arrêté (07/06/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 12/05/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. FEUILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-2514	Arrêté (17/05/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 26/02/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. FEUILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-2516	Arrêté (24/06/2010)	Me BRASSEUR	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/03/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. FERRANTE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice	
10-2690	Arrêté (07/07/2010)	Mc DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de l'association "Actions Musiques", laquelle occupe sans droit, ni titre un local sis avenue Léon Blum à Grenoble.	
10-2691	Arrêté (07/07/2010)	Mc DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de la SARI, Tassili, laquelle occupe sans droit, ni titre, un local sis avenue Léon Blum à Grenoble.	

10-2692	Arrêté (07/07/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de la SARL SVLG, laquelle occupe irrégulièrement un terrain sis avenue Léon Blum à Grenoble.	
10-2693	Arrêté (07/07/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de M. SEKHRI, lequel occupe sans droit, ni titre, un local sis avenue Léon Blum à Grenoble.	
10-2697	Arrêté (07/07/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion de la SARI. 3 B ou tout autre occupant de son chef du local situé 91 avenue Edmond Lismontin à Grenoble.	
10-2766	Arrêté (07/07/2010)	CDMF avocats	La Ville est autorisée à ester en justice afin de saisir le juge de l'expropriation pour voir fixer le montant des indemnités d'expropriation relatives au terrain cadastré DS n°89 situé au 89 avenue Jean Perrot.	
10-2786	Arrêté (20/07/2010)	Sté BENICHOU-PARATRIQUET-DUMOULIN	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme BOILLEAU, Mme GIROD DE L'AIN, M. AVRILLIER et M. LESOURT tendant à l'annulation de la délibération n°74 du 28/09/2009 autorisant le maire à signer la convention de financement du projet CLINATEC et verser la contribution de la Ville audit projet.	
10-2851	Arrêté (19/07/2010)	SCP CAJAS	Vu le jugement rendu le 18/03/2010 par le Tribunal d'Instance de Grenoble dans le contentieux Ville de Grenoble c/ SCM Alpha Imagerie Médicale, la Ville est autorisée à intervenir devant la cour d'appel de Grenoble dans le cadre de la procédure d'appel à l'encontre du jugement suscitée par les parties suivantes : M. CHAN, M. GARREL, MM. PACCALET, M. ROUAST et Maître SERRANO.	

10-2855	Arrêté (19/07/2010)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme MAHUE tendant à l'annulation des résultats d'un examen organisé par le service du conservatoire de la Ville de Grenoble.
10-2963	Arrêté (22/07/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires aux fins d'obtenir l'expulsion de squatteurs occupant irrégulièrement un bâtiment situé 1, rue Emile Zola.
10-2991	Arrêté (21/07/2010)	Me BRASSEUR	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. SALVAYRE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
10-2992	Arrêté (21/07/2010)	Me CHEVIGNAC	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. BELJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
10-3000	Arrêté (26/07/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la Société Grenoble Isère Transports tendant à la suspension de l'arrêté n°10-1663 du 27/04/2010.
10-3055	Arrêté (21/07/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 17/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, Melle SIKANIC, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
10-3222	Arrêté (12/08/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme FABIANI-PRADEILLES demandant l'annulation du refus du maire de lui transmettre des documents administratifs.

10-3275	Arrêté (11/08/2010)	Me BRASSEUR	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 3/08/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. DAZEY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-3292	Arrêté (18/08/2010)		La Ville se constitue partie civile suite aux divers dommages et dégâts provoqués par des incendies ou actes de vandalisme survenus lors des événements des 17 et 18 juillet 2010.	
10-3293	Arrêté (16/08/2010)		La Ville se constitue partie civile suite à l'incendie du bâtiment dont elle est propriétaire rue des Peupliers et qui est survenu le 27/07/2010.	
10-3317	Arrêté (18/08/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique et verbale dont a été victime le 17/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, Mme VASSEUR, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (01/07/2010)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cedex 9	Projet : CEA – extension du bâtiment D3 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant participation : 23 238 € TTC
--	---	---	--	---

	<p>Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (18/03/2010)</p>	<p>CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9</p>	<p>Projet : transformateur du bâtiment D2 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p>	<p>Montant participation : 7 457 € TTC</p>
	<p>Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (16/07/2010)</p>	<p>CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9</p>	<p>Projet : CEA – extension du bâtiment Y 9 a - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p>	<p>Montant participation : 93 473 € TTC</p>
	<p>Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (16/07/2010)</p>	<p>CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9</p>	<p>Projet : CFA – laboratoires IBS 2 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p>	<p>Montant participation : 1 577 775 € TTC</p>
	<p>Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (12/07/2010)</p>	<p>EDF 62, rue de Bonnel 69003 Lyon</p>	<p>Projet : EDF – rue Diderot – transformation d'anciens garages en bureaux - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p>	<p>Montant participation : 30 175 € TTC</p>

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Blanche Monier (12/07/2010)	Société Bouygues Immobilier 55 bd des Alpes 38240 Meylan	Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	Montant participation : 98 705 € TTC
	Bail commercial (03/08/2010)	HANDWEAR DISTRIBUTION 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 31 m <sup>2</sup> environ au 3 <sup>ème</sup> étage de l'immeuble I.c Polynôme, sis 25 avenue de Constantine. Durée : 9 ans, du 1/08/2010 au 31/07/2010.	Loyer annuel hors charges et HT : 2 790 €
	Avenant à la convention de mise à disposition du 18/09/2009 (21/07/2010)	IEP 1030 avenue centrale Domaine universitaire 38400 Saint Martin d'Hères	La durée de la mise à disposition des locaux dans l'immeuble Le Polynôme sis 25 avenue de Constantine est prolongée pour une période de 2 mois, soit du 1/11/2010 au 31/12/2010.	
	Bail dérogatoire (04/08/2010)	Société TECNISUN 16, rue Aristide Bergès 38800 Pont de Claix	La Ville loue au preneur les lots n°8, 9 et 10 de la zone artisanale G.E.A.I 4, 6 et 8 rue Léon Sestier, d'une surface de 633 m <sup>2</sup> . Durée : 23 mois, du 1/08/2010 au 30/06/2012.	Redevance mensuelle IIT : 2115,83 €
	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du 18/09/2009 (20/08/2010)	M. HAMADA 17 rue des Roses 38360 Sassenage	La durée de mise à disposition du local sis 118 galerie de l'Arlequin est prolongée du 1/07/2010 au 12/08/2010.	Redevance mensuelle : 120 €
	Avenant à la convention du 9/11/2009 (25/08/2010)	Entreprise IOVINI Z.A le Plan 38140 Renage	La Ville a mis à disposition du preneur, par convention du 9/11/2009, le lot n°7B, d'une surface d'environ 104 m <sup>2</sup> au rez de chaussée de l'immeuble 13 rue des Trembles de la ZA des Peupliers. La durée est prolongée du 1/09/2010 au 17/10/2010, à titre précaire et révoquant.	Indemnité d'occupation mensuelle IIT : 50 €

	Convention de mise à disposition de locaux associatifs (25/08/2010)	Association "Actions musicales" 129/131 avenue Léon Blum Grenoble	La Ville met à disposition de l'association des locaux de 88 m <sup>2</sup> sis 3 ter quai Stéphane Jay. Durée : un an, à compter du 1/09/2010, renouvelable par tacite reconduction.	Indemnité d'occupation : 4200 €/an
--	--	---	--	---------------------------------------